

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2822

23 décembre 2010

SOMMAIRE

Almara Finance S.à r.l	New Tropics S.à.r.l
alpha-Buerobedarf S.à r.l	Nylim Mezzanine LuxCo Sàrl135427
Antiquitates S.A	Oronalia S.A
Aragorn Holding S.A	Partsana S.A
Ararat S.A135456	Restaurant LE LAC IMPERIAL S.à r.l 135434
Astory Finance S.à r.l	Rewind Finance S.A
ETV Capital II S.àr.l	Roa Immobilière & Co S.A
Ferlux Holding S.A135451	RR Donnelley Luxembourg S.à r.l 135439
Haxo S.A., société de gestion de patrimoi-	RR Donnelley Luxembourg S.à r.l135447
ne familial	RR Donnelley Luxembourg S.à r.l135439
Hydro Aluminium Clervaux S.A135449	Schönhauser Allee S.A135448
Immobilière de la Ville Haute S.A135434	Seamer Holding S.à r.l135427
International Pension Administration S.à	Senatus Luxembourg S.A135448
r.l	Siguler Guff Dof II German RE 2135447
International Pension Administration S.à	Sithe Global Offshore Holdco, S.à r.l 135447
r.l	Sithe Global Offshore Holdco, S.à r.l 135448
ITL Holdings II S.à r.l	Specimed Sàrl
ITL Holdings S.à r.l	Switex S.A., SPF
Leen Bakker Luxembourg S.A135425	Tacana S.A
Lizbon S.à r.l	Tanit Investissements S.A
Lysidor	Technology Research Center135448
Mars Propco 4 S.à r.l	Tilford Investments S.à r.l
Mars Propco 5 S.à r.l	Tilford Investments S.à r.l
Mars Propco 7 S.à r.l	Toppetti 2 S.A
Materials Technics S.A	Trimast Holding S. à r. l
Melp S.A	United Cruise Lines Europe S.A135453
MG Investment S.A	Upsurge Holding S.A
MG Investment S.A	Vilmorin Luxembourg S.A
Monument Immobilier S.A	Weltbuttek Diddeleng s.à r.l
Monument Immobilier S.A135426	Zebra Holdings and Investments S.à r.l.
NEP Timotejen S. à r.l	
New Enterprises S.A	



Lysidor, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 6.829.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010154356/11.

(100177234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Mars Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010154357/10.

(100177547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Mars Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010154358/10.

(100177548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Lizbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 60.484.

L'an deux mil dix, le quatre novembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée

LIZBON S.A.R.L.

établie et ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 28 Place de la Gare, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1997, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 novembre 1997, numéro 648,

ONT A CET EFFET COMPARU:

Madame Isabel Maria DE SOUSA RODRIGUES-ADAGA, née le 10 janvier 1964 à Santa Maria de Devesa/Castelo (P), numéro de matricule 1964 01 10 565, demeurant à L-1522 Luxembourg, 24, rue Jules Fischer, associée à raison de 225 parts sociales ainsi que son époux, Monsieur Giyasettin ADAGA, né le 4 février 1964 à Kigi (TR), demeurant à L-1522 Luxembourg, 24, rue Jules Fischer, associé à raison de 275 parts sociales.

Ces parties comparantes préqualifiées ont déclaré se constituer en assemblée générale extraordinaire de la dite société dont elles sont les associées uniques, et renonçant à toute formalité de convocation, elles ont prié le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associées uniques de la société préqualifiée et ce aux termes d'une convention de cession de parts, dont une copie est annexée aux présentes.

Dès lors, le capital social est actuellement intégralement souscrit par les époux AGADA - DE SOUSA RODRIGUES. Sur ce, les associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:



Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts préqualifiée, les associées décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000,-) chacune."

Deuxième résolution

Les dites parties comparantes étant les seuls et uniques associés de la société LIZBON S.A.R.L., préqualifiée, lesdites parties comparantes constatent et décident que:

- I. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LIZBON S.A.R.L. établie et ayant son siège à L- 1616 Luxembourg, 28 Place de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1997, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 novembre 1997, numéro 648.
- II. Le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000,-) chacune.
 - III. Les parties comparantes sont propriétaires de l'intégralité des parts sociales de la dite société.
- IV. En tant que seules associées, les parties soussignées déclarent expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.
 - V. Les parties comparantes, associées uniques, déclarent par les présentes
 - se nommer personnellement
 - assumer et
 - accepter la fonction de liquidateur de la dite société
 - et ce de façon solidaire et indivisible.

Elles déclarent par ailleurs:

- avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et
- répondre personnellement et ce de façon solidaire et indivisible de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.
- VI. Les parties comparantes déclarent encore connaître parfaitement la situation financière, les bilans et les statuts de la société.
 - VII. Elles donnent décharge expresse aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.
 - VIII. Que les soussignées approuvent encore par les présentes les comptes de la société à la date du
 - IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.
- X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société, à L-1616 Luxembourg, 28 Place de la Gare

Déclarations générales

Les parties comparantes déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué les dispositions régissant la procédure de la liquidation des sociétés commerciales telles qu'elle est prévue par la loi sur les sociétés commerciales. Elles ont toutefois persisté à procéder par le présent acte.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 950.-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes, associées et signataires des présentes, déclarent et reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires résultant des présentes.

DONT ACTE, fait est passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Isabel Maria De Sousa Rodrigues-Adaga, Giyasettin Adaga, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 novembre 2010. Relation: RED/2010/1608. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 17 novembre 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010154985/77.

(100177613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



Mars Propco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 122.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2010154359/10.

(100177550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Materials Technics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 52.042.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 octobre 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Luxembourg le, 15 novembre 2010.

Pour Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010154360/13.

(100177035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Almara Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.867.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of November.

Before Maître Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46448, here represented by Mrs Wendy PIERGOLAM, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Almara Finance S.à r.l.

(the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10 th , 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18 th , 1933 and of December 28 th , 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other



companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of



managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

- **Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.
- **Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

- **Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.
 - Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1 st January and closes on the 31 st December.
- **Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.



Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

- **Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.
- **Art. 18. Winding-up Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

- **Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31 st day of December 2010.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PY-RAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.
 - 2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.



The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Wendy PIER-GOLAM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Almara Finance S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger



jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille)) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procèsverbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.



Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

- Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
 - Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.



L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

- **Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.
- Art. 18. Dissolution Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

- **Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.
- **Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.
 - 2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: W. Piergolam, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 novembre 2010. Relation: RED/2010/1704. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155806/409.

(100179888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.



Melp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 125.575.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Melp S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154361/12.

(100177180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

MG Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 111.487.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MG Investment S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154362/12.

(100177177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Oronalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5560 Remich, 34, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 156.828.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Hugues FONTAINE, directeur de sociétés, né le 1 ^{er} février 1948 à Fondettes (F), demeurant à L-5560 Remich, 34, rue Neuve.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er .

Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "ORONALIA S.A.".

Art. 2.

Le siège de la société est établi à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.



Art. 3.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4.

La société a pour objet l'achat, la revente, l'import, l'export et la commercialisation de produits destinés à l'alimentation humaine et animale.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5.

Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions peuvent ensuite, à la demande de l'actionnaire, être converties en actions au porteur.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent à tout moment demander la conversion en actions nominatives.

Les modalités de cession seront différentes selon que les actions sont nominatives ou "au porteur":

La cession des actions au porteur s'opère par la seule tradition (transmission) du titre.

La cession d'actions nominatives doit être inscrite au registre des actionnaires.

Toutes les actions nominatives émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires.

Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par deux membres du Conseil d'Administration.

Les actions sont librement cessibles et transférables entre vifs et pour cause de mort entre actionnaires.

Sans préjudice des dispositions qui précèdent, les actions ne pourront être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale à l'unanimité des actionnaires non concernés respectivement restants.

A défaut d'agrément, les autres actionnaires ou la Société elle-même sont obligés de racheter toutes les actions pour lesquels l'héritier, l'ayant droit ou un candidat acquéreur tiers n'a pas été agréé.

En cas de transfert par l'un des actionnaires de ses actions, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption sur ces actions, à un prix agréé entre actionnaires et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Ce droit de préemption doit être exercé dans un délai d'un mois prenant cours à partir de la date de notification par lettre recommandée du cédant aux autres actionnaires de son intention de céder ses actions. Le défaut de réponse par un actionnaire dans ledit délai est considéré comme une renonciation à son droit de préemption. Le droit de préemption s'exercera par chaque actionnaire proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un actionnaire à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres actionnaires dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.



Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6.

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Δrt 7

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art 8

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.



Art. 9.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) néanmoins être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires

Art. 11.

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12.

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

" Art. 13.

L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15.

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18.

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.



L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les TROIS CENT DIX (310) actions ont été souscrites par Monsieur Hugues FONTAINE, prénommé.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualité qu'il agit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions d'administrateurs, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016:

Monsieur Hugues FONTAINE, directeur de sociétés, né le 1 ^{er} février 1948 à Fondettes (F), demeurant à L-5560 Remich, 34, rue Neuve.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Marc FONTAINE, né le 17 juin 1986 à Chambray les Tours (F), demeurant à F-37270 Montlouis sur Loire (F), 2, rue de Thuisseau, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-5560 Remich, 34, rue Neuve.

Dont acte, passé à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. FONTAINE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 novembre 2010. Relation: REM/2010/1529. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Remich, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156325/246.

(100179022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

MG Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 111.487.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme MG Investment S.A. Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010154363/15.

(100177416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Leen Bakker Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 5B, rue du Brill. R.C.S. Luxembourg B 102.325.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 juin 2010

Le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Jan FERWERDA n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs, pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

- PIOCHEUR S.A., société anonyme, ayant son siège 36, Antwerpserstraat, B-2500 Lier;
- Monsieur Freek van der VELDE, né le 31 décembre 1964 à Rotterdam (NL), administrateur de société, demeurant professionnellement Karperweg 3, NL-4941 SH Raamsdonksveer;
 - SWOT N.V., société anonyme, ayant son siège 36, Antwerpserstraat, B-2500 Lier

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant qui se tiendra en 2015:

- ATRIO S.à r.l., société à responsabilité limitée, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 18 juin 2010

- Monsieur Freek van der VELDE, né le 31 décembre 1964 à Rotterdam (NL), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Karperweg 3, NL-4941 SH Raamsdoncksveer est nommé administrateur délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.
- Monsieur Freek van der VELDE, né le 31 décembre 1964 à Rotterdam (NL), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Karperweg 3, NL-4941 SH Raamsdoncksveer est nommé président du conseil d'administration

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

- Conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 25 août 2006 concernant la société européenne, la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle, est nommé représentant permanent
- de la société PIOCHEUR N.V.: Monsieur Albert BLOKKER, demeurant Chemin des Oiseaux, Les Choucas, CH-1875 Morgin
- de la société SWOT N.V.,: Monsieur Albert BLOKKER, demeurant Chemin des Oiseaux, Les Choucas, CH-1875 Morgin

Suivant les dispositions légales en vigueur, les représentants permanents encourront la même responsabilité civile que s'ils exerçaient cette mission en nom et pour compte propre.



Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010157043/39.

(100179730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Monument Immobilier S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.476.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Monument Immobilier S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154364/12.

(100177216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Monument Immobilier S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.476.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Monument Immobilier S.A.

Signature

Référence de publication: 2010154365/12.

(100177222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

NEP Timotejen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154366/10.

(100177463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

New Tropics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 352, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.692.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- NEW TROPICS S.à r.l., (B 42692) avec siège social à L-4451 Belvaux, 352, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 19 novembre 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.



Pour extrait conforme Me Marguerite RIES Le liquidateur

Référence de publication: 2010154368/20.

(100177120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

New Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2010154367/11.

(100177780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Nylim Mezzanine LuxCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.588.

Les comptes annuels audités au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154371/11.

(100177701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Seamer Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.331.

In the year two thousand and ten, on the third day of November.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Candover Investments Plc, with registered office at 20 Old Bailey EC4M 7LN, London, United Kingdom, registered with the Trade and Companies for England and Wales register under number 1512178,

here represented by Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Seamer Holding S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.331, incorporated by a deed of the undersigned notary dated of 15 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1314 page 63036 on 29 May 2008. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one million four hundred fifty-one thousand five hundred eighty-nine Euro and ninety-six cents (EUR 1,451,589.96), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one million four hundred sixty-four thousand eighty-nine Euro and ninety-six cents (EUR 1,464,089.96) by the issue of one hundred forty-five million one hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety-six (145,158,996) shares, having a nominal value of nought point nought one Euro (EUR 0.01-) each and having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Second resolution

The sole partner resolves to record the subscription and the full payment in kind of the New Shares as follows:

- 1) The sole partner, which declares to subscribe to 16,359,756 New Shares for a global nominal value of EUR 163,597.56 together with a share premium of EUR 6,936,649 fully paid up by a contribution in kind consisting in 1,635,976 class A shares, 1,635,976 class B shares, 1,635,976 class C shares, 1,635,976 class D shares, 1,635,976 class E shares, 1,635,976 class F shares, 1,635,976 class G shares, 1,635,976 class H shares, 1,635,976 class I shares and 1,635,972 class J shares issued by Sherbourne Holding S.à r.l., (hereinafter "Sherbourne") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.334 for a total amount of EUR 7,100,246.56;
- 2) Candover 2001 UK No 1 LP, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number LP 7641, which declares to subscribe to 17,819,487 New Shares for a global nominal value of EUR 178,194.87 together with a share premium of EUR 7,555,585 fully paid up by a contribution in kind consisting in 1,781,949 class A shares, 1,781,949 class B shares, 1,781,949 class C shares, 1,781,949 class D shares, 1,781,949 class E shares, 1,781,949 class F shares, 1,781,949 class G shares, 1,781,949 class I shares and 1,781,946 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 7,733,779.87;
- 3) Candover 2001 UK No 2 LP, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number LP 7642, which declares to subscribe to 7,579,725 New Shares for a global nominal value of EUR 75,797.25 together with a share premium of EUR 3,213,855 fully paid up by a contribution in kind consisting in 757,973 class A shares, 757,973 class B shares, 757,973 class C shares, 757,973 class D shares, 757,973 class E shares, 757,973 class F shares, 757,973 class G shares, 757,973 class H shares, 757,973 class I shares and 757,968 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 3,289,652.25;
- 4) Candover 2001 UK No 3 LP, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number LP 7654, which declares to subscribe to 24,277,607 New Shares for a global nominal value of EUR 242,776.07 together with a share premium of 10,293,872 fully paid up by a contribution in kind consisting in 2,427,761 class A shares, 2,427,761 class B shares, 2,427,761 class C shares, 2,427,761 class D shares, 2,427,761 class E shares, 2,427,761 class F shares, 2,427,761 class G shares, 2,427,761 class I shares and 2,427,758 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 10,536,648.07;
- 5) Candover 2001 UK No 4 LP, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number LP 7755, which declares to subscribe to 2,398,876 New Shares for a global nominal value of EUR 23,988.76 together with a share premium of EUR 1,017,140 fully paid up by a contribution in kind consisting in 239,888 class A shares, 239,888 class B shares, 239,888 class C shares, 239,888 class D shares, 239,888 class E shares, 239,888 class F shares, 239,888 class G shares, 239,888 class I shares and 239,884 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 1,041,128.76;
- 6) Candover 2001 UK No 5 LP, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number LP 7756, which declares to subscribe to 1,690,629 New Shares for a global nominal value of EUR 16,906.29 together with a share premium of EUR 716,838 fully paid up by a contribution in kind consisting in 169,063 class A shares, 169,063 class B shares, 169,063 class C shares, 169,063 class D shares, 169,063 class E shares, 169,063 class F shares, 169,063 class G shares, 169,063 class H shares, 169,063 class I shares and 169,062 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 733,744.29;
- 7) Candover 2001 UK No 6 LP, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number LP 7942, which declares to subscribe to 13,168,312 New Shares for a global nominal value of EUR 131,683.12 together with a share premium of EUR 5,583,455 fully paid up by a contribution in kind consisting in 1,316,831 class A shares, 1,316,831 class B shares, 1,316,831 class C shares, 1,316,831 class D shares, 1,316,831 class E shares, 1,316,831 class F shares, 1,316,831 class G shares, 1,316,831 class H shares, 1,316,831 class I shares and 1,316,833 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 5,715,138.12;
- 8) Candover 2001 US No 1 LP, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number LP 7643, which declares to subscribe to 23,011,579 New Shares for a global nominal value of EUR 230,115.79 together with a share premium of EUR 9,757,067 fully paid up by a contribution in kind consisting in 2,301,158 class A shares, 2,301,158 class B shares, 2,301,158 class C shares, 2,301,158 class D shares, 2,301,158 class E shares, 2,301,158 class F shares, 2,301,158 class G shares, 2,301,158 class I shares and 2,301,157 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 9,987,182.79;
- 9) Candover 2001 US No 2 LP, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number LP 7644, which declares to subscribe to 14,505,685 New Shares for a global nominal value of EUR 145,056.85 together with a share premium of EUR 6,150,510 fully paid up by a contribution in kind consisting in 1,450,568 class A shares, 1,450,568 class B shares, 1,450,568 class C shares, 1,450,568 class D shares, 1,450,568 class E shares, 1,450,568 class F shares, 1,450,568 class G shares, 1,450,568 class H shares, 1,450,568 class I shares and 1,450,573 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 6,295,566.85;
- 10) Candover 2001 US No 3 LP, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number LP 7645, which declares to subscribe to 8,178,302 New Shares for a global nominal



value of EUR 81,783.02 together with a share premium of EUR 3,467,656 fully paid up by a contribution in kind consisting in 817,830 class A shares, 817,830 class B shares, 817,830 class C shares, 817,830 class D shares, 817,830 class B shares, 81

- 11) Candover 2001 US No 4 LP, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number LP 7795, which declares to subscribe to 2,315,934 New Shares for a global nominal value of EUR 23,159.34 together with a share premium of EUR 981,972 fully paid up by a contribution in kind consisting in 231,593 class A shares, 231,593 class B shares, 231,593 class C shares, 231,593 class D shares, 231,593 class E shares, 231,593 class F shares, 231,593 class G shares, 231,593 class H shares, 231,593 class I shares and 231,597 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 1,005,131.34;
- 12) Candover 2001 US No 5 LP, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number LP 7949, which declares to subscribe to 9,679,802 New Shares for a global nominal value of EUR 96,798.02 together with a share premium of EUR 4,104,302 fully paid up by a contribution in kind consisting in 967,980 class A shares, 967,980 class B shares, 967,980 class C shares, 967,980 class D shares, 967,980 class E shares, 967,980 class F shares, 967,980 class G shares, 967,980 class H shares, 967,980 class I shares and 967,982 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 4,201,100.02;
- 13) Candover 2001 Fund GmbH & Co. KG, Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, registered with the Trade and Companies Register Frankfurt am Main under number HRA 30236, which declares to subscribe to 3,189,710 New Shares for a global nominal value of EUR 31,897.10 together with a share premium of EUR 1,352,459 fully paid up by a contribution in kind consisting in 318,971 class A shares, 318,971 class B shares, 318,971 class C shares, 318,971 class D shares, 318,971 class E shares, 318,971 class F shares, 318,971 class G shares, 318,971 class H shares, 318,971 class I shares and 318,971 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 1,384,356.10; and
- 14) Candover (Trustees) Limited, 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, registered with the Trade and Companies Register for England and Wales under number 1740547, which declares to subscribe to 983,592 New Shares for a global nominal value of EUR 9,835.92 together with a share premium of EUR 417,050 fully paid up by a contribution in kind consisting in 98,359 class A shares, 98,359 class B shares, 98,359 class C shares, 98,359 class D shares, 98,359 class E shares, 98,359 class F shares, 98,359 class G shares, 98,359 class H shares, 98,359 class I shares and 98,361 class J shares issued by Sherbourne for a total amount of EUR 426,885,92.

The total amount of one million four hundred fifty-one thousand five hundred eighty-nine Euro and ninety-six cents (EUR 1,451,589.96) is allocated to the share capital of the Company and the total amount of sixty-one million five hundred forty-eight thousand four hundred and ten Euro (EUR 61,548,410) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of such contribution and its total value has been given to the Notary by a copy of a valuation report which shows that the manager of the Company has evaluated the contribution at a total amount of sixty-two million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety nine Euro and ninety-six cents (EUR 62,999,999.96) which is equal to the value of the New Shares plus share premium of the New Shares. The copy of the valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Third resolution

The partners resolve and Candover Investments Plc expressly agrees to reduce the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by cancellation of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in the Company held by Candover Investment Plc in order to bring it from its current amount of one million four hundred sixty-four thousand eighty-nine Euro and ninety-six cents (EUR 1,464,089.96) to one million four hundred fifty-one thousand five hundred eighty-nine Euro and ninety-six cents (EUR 1,451,589.96) by allocation of the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the share premium account of the Company. Further to this resolution, Candover Investment Plc holds sixteen million three hundred fiftynine thousand seven hundred sixty-six (16,359,756) shares in the Company.

Fourth resolution

Further to the above-mentioned resolutions, the partners resolve to amend article 5 of the Articles in order to give it the following wording:

" Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at one million four hundred fifty-one thousand five hundred eighty-nine Euro and ninety-six cents (EUR 1,451,589.96) represented by one hundred fortyfive million one hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety-six (145,158,996) shares with a nominal value of nought point nought one Euro (EUR 0.01-) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner (s) adopted in the same manner required for amendment of these Articles."

Fifth resolution

The partners resolve to appoint as new managers of the Company for an undetermined duration, with immediate effect after the passing of the present resolutions:



- F.W.J.J. WELMAN, born on 21 September 1963 in Heerlen, The Netherlands, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, as A manager;
- Colm SMITH, born on 16 November 1974 in Dublin, Ireland, with professional address at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, as B manager;
- Philip Ian PRICE, born on 22 October 1965 in Brentwood, United Kingdom, with professional address at 60 Lessar Avenue SW4 9HQ, London, United Kingdom as B manager; and
- Joanna Alwen HARKUS, born on 21 July 1979 in Brighton, United Kingdom, with professional address at 20, Old Bailey, EC4M 7LN, London, United Kingdom, as B manager.

The partners acknowledge that the board of managers of the Company is therefore composed of:

- F.W.J.J. WELMAN, A manager;
- Colm SMITH, B manager;
- Philip Ian PRICE, B manager;
- Joanna Alwen HARKUS, B manager; and
- Manacor Luxembourg SA, B manager.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight thousand euros

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Candover Investments Plc, ayant son siège social au 20 Old Bailey EC4M 7LN, Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro 1512178,

ici représenté par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Seamer Holding S.à r.l." (ciaprès la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.331, constituée selon un acte notarié du notaire instrumentant en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 mai 2008 numéro 1314 page 63036. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolutions

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-neuf Euro et quatre-vingt-seize centimes (1.451.589,96 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500,-EUR) à un million quatre cent soixante-quatre mille quatre-vingt-neuf Euro et quatre-vingt-seize centimes (1.464.089,96 EUR) par l'émission de cent quarante-cinq millions cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize (145.158.996) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune et ayant les mêmes droit et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'enregistrer la souscription et le paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales en nature comme suit:



- 1) L'associé unique déclare souscrire à 16.359.756 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 163.597,56 EUR et une prime d'émission de 6.936.649 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 1.635.976 actions de catégorie A, 1.635.976 actions de catégorie B, 1.635.976 actions de catégorie C, 1.635.976 actions de catégorie E, 1.635.976 actions de catégorie F, 1.635.976 actions de catégorie G, 1.635.976 actions de catégorie H, 1.635.976 actions de catégorie J émises par Sherbourne Holding S.à r.l. (ci-après "Sherbourne"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.334 pour un montant total de 7.100.246,56 EUR;
- 2) Candover 2001 UK No 1 LP, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro LP 7641, déclare souscrire à 17.819.487 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 178.194,87 EUR et une prime d'émission de 7.555.585 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 1.781.949 actions de catégorie A, 1.781.949 actions de catégorie B, 1.781.949 actions de catégorie E, 1.781.949 actions de catégorie F, 1.781.949 actions de catégorie G, 1.781.949 actions de catégorie I et 1.781.946 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 7.733.779,87 EUR;
- 3) Candover 2001 UK No 2 LP, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro LP 7642, déclare souscrire à 7.579.725 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 75.797,25 EUR et une prime d'émission de 3.213.855 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 757.973 actions de catégorie A, 757.973 actions de catégorie B, 757.973 actions de catégorie C, 757.973 actions de catégorie D, 757.973 actions de catégorie E, 757.973 actions de catégorie F, 757.973 actions de catégorie I et 757.968 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 3.289.652,25 EUR;
- 4) Candover 2001 UK No 3 LP, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro LP 7654, déclare souscrire à 24.277.607 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 242.776,07 EUR et une prime d'émission de 10.293.872 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 2.427.761 actions de catégorie A, 2.427.761 actions de catégorie B, 2.427.761 actions de catégorie E, 2.427.761 actions de catégorie F, 2.427.761 actions de catégorie G, 2.427.761 actions de catégorie I et 2.427.758 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 10.536.648,07 EUR;
- 5) Candover 2001 UK No 4 LP, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro LP 7755, déclare souscrire à 2.398.876 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 23.988,76 EUR et une prime d'émission de 1.017.140 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 239.888 actions de catégorie A, 239.888 actions de catégorie B, 239.888 actions de catégorie C, 239.888 actions de catégorie E, 239.888 actions de catégorie F, 239.888 actions de catégorie G, 239.888 actions de catégorie I et 239.884 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 1.041.128,76 EUR;
- 6) Candover 2001 UK No 5 LP, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro LP 7756, déclare souscrire à 1.690.629 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 16.906,29 EUR et une prime d'émission de 716.838 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 169.063 actions de catégorie A, 169.063 actions de catégorie B, 169.063 actions de catégorie C, 169.063 actions de catégorie D, 169.063 actions de catégorie E, 169.063 actions de catégorie F, 169.063 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 733.744,29 EUR;
- 7) Candover 2001 UK No 6 LP, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro LP 7942, déclare souscrire à 13.168.312 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 131.683,12 EUR et une prime d'émission de 5.583.455 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 1.316.831 actions de catégorie A, 1.316.831 actions de catégorie B, 1.316.831 actions de catégorie C, 1.316.831 actions de catégorie E, 1.316.831 actions de catégorie F, 1.316.831 actions de catégorie G, 1.316.831 actions de catégorie I et 1.316.833 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 5.715.138,12 EUR;
- 8) Candover 2001 US No 1 LP, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro LP 7643, déclare souscrire à 23.011.579 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 230.115,79 EUR et une prime d'émission de 9.757.067 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 2.301.158 actions de catégorie A, 2.301.158 actions de catégorie B, 2.301.158 actions de catégorie C, 2.301.158 actions de catégorie F, 2.301.158 actions de catégorie G, 2.301.158 actions de catégorie H, 2.301.158 actions de catégorie I et 2.301.157 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 9.987.182,79 EUR;
- 9) Candover 2001 US No 2 LP, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro LP 7644, déclare souscrire à 14.505.685 Nouvelles Parts Sociales pour



une valeur nominale totale de 145.056,85 EUR et une prime d'émission de 6.150.510 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 1.450.568 actions de catégorie A, 1.450.568 actions de catégorie B, 1.450.568 actions de catégorie C, 1.450.568 actions de catégorie D, 1.450.568 actions de catégorie E, 1.450.568 actions de catégorie F, 1.450.568 actions de catégorie I et 1.450.573 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 6.295.566,85 EUR;

- 10) Candover 2001 US No 3 LP, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro LP 7645, déclare souscrire à 8.178.302 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 81.783,02 EUR et une prime d'émission de 3.467.656 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 817.830 actions de catégorie A, 817.830 actions de catégorie B, 817.830 actions de catégorie C, 817.830 actions de catégorie D, 817.830 actions de catégorie E, 817.830 actions de catégorie F, 817.830 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 3.549.439,02 EUR;
- 11) Candover 2001 US No 4 LP, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro LP 7795, déclare souscrire à 2.315.934 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 23.159,34 EUR et une prime d'émission de 981.972 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 231.593 actions de catégorie A, 231.593 actions de catégorie B, 231.593 actions de catégorie C, 231.593 actions de catégorie E, 231.593 actions de catégorie F, 231.593 actions de catégorie I et 231.597 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 1.005.131,34 EUR;
- 12) Candover 2001 US No 5 LP, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro LP 7949, déclare souscrire à 9.679.802 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 96.798,02 EUR et une prime d'émission de 4.104.302 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 967.980 actions de catégorie A, 967.980 actions de catégorie B, 967.980 actions de catégorie C, 967.980 actions de catégorie D, 967.980 actions de catégorie E, 967.980 actions de catégorie F, 967.980 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 4.201.100,02 EUR;
- 13) Candover 2001 Fund GmbH & Co. KG, Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for Frankfurt am Main sous le numéro HRA 30236, déclare souscrire à 3.189.710 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 31.897,10 EUR et une prime d'émission de 1.352.459 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 318.971 actions de catégorie A, 318.971 actions de catégorie B, 318.971 actions de catégorie C, 318.971 actions de catégorie D, 318.971 actions de catégorie E, 318.971 actions de catégorie H, 318.971 actions de catégorie I et 318.971 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 1.384.356,10 EUR; et
- 14) Candover (Trustees) Limited, 20 Old Bailey, Londres EC4M 7LN, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for England and Wales sous le numéro 1740547, déclare souscrire à 983.592 Nouvelles Parts Sociales pour une valeur nominale totale de 9.835,92 EUR et une prime d'émission de 417.050 EUR entièrement libérées par un apport en nature consistant en 98.359 actions de catégorie A, 98.359 actions de catégorie B, 98.359 actions de catégorie C, 98.359 actions de catégorie D, 98.359 actions de catégorie E, 98.359 actions de catégorie F, 98.359 actions de catégorie H, 98.359 actions de catégorie I et 98.361 actions de catégorie J émises par Sherbourne pour un montant total de 426.885,92 EUR.

Le montant total d'un million quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingtneuf Euro et quatre-vingt-seize centimes (1.451.589,96 EUR) est alloué au capital social de la Société et le montant total de soixante-et-un million cinq cent quarante-huit mille quatre cent dix Euro (61,548,410 EUR) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'apport et de sa valeur a été donnée au Notaire par la copie d'un rapport d'évaluation qui montre que le gérant de la Société a évalué l'apport à un montant total de soixante-deux million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euro et quatre-vingt-seize centimes (62.999.999,96 EUR), lequel montant est égal à la valeur nominale plus la prime des Nouvelles Parts Sociales. La copie du rapport d'évaluation restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Troisième résolution

Les associés décident et Candover Investments Plc accepte expressément de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) par l'annulation d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales détenues par Candover Investments Plc dans la Société afin de le porter de son montant d'un million quatre cent soixante-quatre mille quatre-vingt-neuf Euro et quatre-vingt-seize centimes (1.464.089,96 EUR) à un million quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-neuf Euro et quatre-vingt-seize centimes (1.451.589,96 EUR) par allocation du montant de douze mille cinq cents Euro (12.500,-EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Suite à cette résolution, Candover Investments Plc détient seize million trois cent cinquante mille sept cent cinquantesix (16.359.756) part sociales dans le Société.



Quatrième résolution

En conséquence des résolutions susmentionnées, les associés décident de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt neuf Euro et quatre-vingt-seize centimes (1.451.589,96 EUR) représenté par cent quarante-cinq millions cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize (145.158.996) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution du ou des associé(s) adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat après passation des présentes résolutions:

- F.W.J.J. WELMAN, né le 21 September 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, en tant que Gérant A;
- Colm SMITH, né le 16 November 1974 à Dublin, Irelande, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, en tant que Gérant B;
- Philip Ian PRICE, né le 22 October 1965 à Brentwood, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 60 Lessar Avenue SW4 9HQ, Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant B; et
- Joanna Alwen HARKUS, né le 21 July 1979 à Brighton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, Old Bailey, EC4M 7LN, Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant B.

Les associés reconnaissent que le conseil de gérance de la Société sera dès lors composé de:

- F.W.J.J. WELMAN, Gérant A;
- Colm SMITH, Gérant B;
- -Philip Ian PRICE, Gérant B;
- Joanna Alwen HARKUS, Gérant B; et
- Manacor Luxembourg SA, Gérant B.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte

Signé: R. UHL, J. ELVINGER Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 novembre 2010. Relation LAC/2010/48700. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 09 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155543/356.

(100179148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Partsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010154374/10.

(100177245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



Restaurant LE LAC IMPERIAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette. R.C.S. Luxembourg B 47.008.

— LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- RESTAURANT LE LAC IMPERIAL S.à r.l. (B 47008), avec siège social à L- 4010 Esch/Alzette, 12, rue de l'Alzette, de fait inconnue à cette adresse;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 19 novembre 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme Me Marguerite RIES Le liquidateur

Référence de publication: 2010154382/20.

(100177124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Immobilière de la Ville Haute S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 84.314.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 1 er mars 2010

L'Assemblée réélit administrateurs pour un an:

- M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit demeurant à L-5328 Medingen,
- M. Jacquot SCHWERTZER, maître en sciences économiques demeurant à L-5362 Schrassig,
- M. Marc SCHWERTZER, commerçant demeurant à L- 4890 Reckange/Mess,

réélit commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., ayant son siège social à L - 1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration élit M. Gaston Schwertzer Président et nomme M. Jean-Yves Colson fondé de pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

- 1. Pour les actes de disposition (vente, achat, location) ainsi que tous les actes de gestion journalière portant engagement supérieur à cent mille euros, la société se trouve engagée par la signature collective de trois administrateurs.
- 2. Pour la gestion journalière des affaires: la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas cent mille euros par la seule signature individuelle d'un administrateur.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant dix mille euros par la seule signature du fondé de pouvoir.

Jacquot SCHWERTZER Administrateur

/ diffinistrateur

Référence de publication: 2010156284/24.

(100179359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Rewind Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.812.

Le bilan au 31 décembre 2009, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Extrait sincère et conforme Rewind Finance S.A. Signature

Référence de publication: 2010154385/13.

(100177121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Haxo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.932.

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HAXO S.A., société de gestion de patrimoine familial», dont le siège est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 137932, constituée par acte en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial C n° 1180 du 15 mai 2008 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renoncer à la justification des formalités de convocation
- 2.- Abandonner la version anglaise des statuts.
- 3.- Procéder à une refonte complète des statuts conformément au texte annexé aux procurations.
- 4.- Constater la démission de Madame Barbara Patterson en qualité de membre du conseil d'administration et lui accorder décharge.
 - 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution préliminaire

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, celle-ci décide de renoncer à la justification des formalités de convocation, les actionnaires se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour lui donner la teneur ci-après, conformément au texte préalablement présenté aux actionnaires et annexé aux procurations.

TEXTE DES STATUTS:

Titre I ^{er} . Dénomination sociale - Siège social - Durée -Objet social - Capital social Dénomination sociale

Art. 1 er . Les présent statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée «HAXO S.A., société de gestion de patrimoine familial.»

Siège social

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.



Par simple décision du conseil d'administration, la société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société peut être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social peut également être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Durée

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle ne peut exercer aucune activité commerciale.

Elle réserve ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne peut pas s'immiscer dans la gestion d'une société même si elle détient une participation dans celle-ci.

Les titres qu'elle émet ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prend toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fait toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Capital social

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,(dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la législation luxembourgeoise, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000,-(dix millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 31 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration a fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fait adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration détermine la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives est tenu au siège social de la société.



Titre II. Conseil d'administration - Surveillance - Assemblée générale Conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, courrier électronique ou fax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

A titre exceptionnel, tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et être identifiées. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion et la réunion tenue par de tels moyens est réputée se dérouler au siège de la société.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des membres présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du conseil d'administration n'a pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution est considérée comme rejetée.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social dans les limites de l'article 12. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale des actionnaires.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Signatures autorisées

Art. 12. La société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour tous montants par la signature conjointe de trois administrateurs.

Toutefois, la signature conjointe de deux administrateurs est suffisante pour que la société soit pareillement liée pour des opérations d'un montant inférieur à EUR 25.000,(vingt-cinq mille euros).

La signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, ou celle de toute personne à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le conseil d'administration, engage la société dans les limites strictement définies des pouvoirs qui ont été conférés.

Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.



Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi d'avril à 14 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard un unique propriétaire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices Année sociale

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la législation luxembourgeoise.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Répartition des bénéfices

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation de la législation luxembourgeoise y relative.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables sont affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Barbara PATTERSON Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, lles des Bermudes et confirme la cessation de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet à la date des présentes, lui accordant une entière décharge en ce qui concerne l'exercice de son mandat. Il est en outre décidé de ne pas procéder à son remplacement, le nombre d'administrateurs étant ramené à trois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49787. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155403/203.

(100179169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.



RR Donnelley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154387/10.

(100177778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

RR Donnelley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120460

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154388/13.

(100177783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Astory Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.866.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of November.

Before Maître Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46448, here represented by Mrs Wendy PIERGOLAM, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Astory Finance S.à r.l."

(the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10 $^{\rm th}$, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18 $^{\rm th}$, 1933 and of December 28 $^{\rm th}$, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other



companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, incl ding techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of



managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

- **Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.
- **Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

- **Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.
 - Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1 st January and closes on the 31 st December.
- **Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.



Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31 st day of December 2010.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PY-RAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.
 - 2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.



The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Wendy PIER-GOLAM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Astory Finance S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger



jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille)) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procèsverbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.



Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

- **Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

- Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
 - **Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.



L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution – Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.
 - 2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: W. Piergolam, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 novembre 2010. Relation: RED/2010/1703. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155813/409.

(100179889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.



RR Donnelley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090120461 Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154389/13.

(100177785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Siguler Guff Dof II German RE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154390/10.

(100177465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Sithe Global Offshore Holdco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010154391/13.

(100177696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

ETV Capital II S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.551.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 novembre 2010:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETV Capital II S.à r.l - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010154950/18.

(100177326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



Sithe Global Offshore Holdco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010154392/13.

(100177699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Schönhauser Allee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.909.

Les comptes annuels pour la période du juin 19 2009 au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 Novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010154393/14.

(100177179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Senatus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 70.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154394/10.

(100177190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Technology Research Center, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.062.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 novembre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme:

- TECHNOLOGY RESEARCH CENTER, en abrégé TRC s.a. (B 95062), dont le siège social à L-2J30 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 1 ^{er} janvier 2007.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2010154403/17.

(100177087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



Specimed Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir. R.C.S. Luxembourg B 108.861.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- SPECIMED S.à r.L, (B 108861) avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 19 novembre 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme Me Marguerite RIES Le liquidateur

Référence de publication: 2010154396/19.

(100177127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Switex S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 9.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010154399/11.

(100177165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Hydro Aluminium Clervaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 16, Op der Sang. R.C.S. Luxembourg B 100.671.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2010

Il a été décidé, entre autres, de renouveler pour un nouveau terme d'un an, le mandat des administrateurs. Leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010, soit:

- Monsieur Per Erik AUSTAD, Financial Manager, demeurant à 53, Basaltveien, N-1359 Eiksmarka, administrateur;
- Monsieur Hans Erik VATNE, Vice President, demeurant à 11, Falkestein, N-3179 Aasgaardaardstrand, administrateur;
- Monsieur Harald ODEGAARD, Sales and Marketing Manager, demeurant à 22, Ullernkammen, N-0380 Oslo, administrateur.

Le mandat du directeur en fonction, sera également prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2011, soit:

- Monsieur William PAINTER, Manager, demeurant à 22, rue de la Montagne, L - 7283 Walferdange, directeur.

L'Assemblée Générale a décidé également à l'unanimité des voix de nommer la société KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 LUXEMBOURG, Allée Scheffer 9, en tant que réviseur d'entreprise de la société. Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 novembre 2010

Pour HYDRO ALUMINIUM CLERVAUX S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010156968/24.

(100179100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.



Tacana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.608.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TACANA S.A.

Angelo DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010154401/12.

(100177601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Tanit Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154402/10.

(100177211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Tilford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.692.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010154404/11.

(100177690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Roa Immobilière & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 57.004.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 09.06.2008

Les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolution

Suite à la fin des mandats, sont nommés administrateurs:

- Monsieur Eric ROA, administrateur de société, né le 16.11.1964 à Longwy (France), demeurant à L-4394 Pontpierre, 14, rue de l'Ecole,
- Monsieur Pascal ROA, ouvrier, né le 30.11.1958 à Longwy (France), demeurant à F-54400 Longwy, 4 rue Pierre Corneille
- Monsieur René ROA, retraité, né le 14.12.1936 à Longwy (France)., demeurant à F-54400 Longwy-Haut, 9 avenue André Malraux

Est nommé administrateur délégué Monsieur Eric ROA, prénommé, avec droit de signature unique;

Les mandats conduits pour un terme de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale 2013.

Esch/Alzette, le 09.06.2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010155531/21.

(100179116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.



Tilford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.692.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA Signatures

Référence de publication: 2010154405/11.

(100177694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Toppetti 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154406/10.

(100177611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Trimast Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.486.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

TRIMAST HOLDING S. à r. I.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010154407/15.

(100177605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Ferlux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 22.541.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 novembre 2010, les mandats des administrateurs VALON S.A., société anonyme, représentée par M. Guy KETTMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Mme Marie BOURLOND, représentant permanent et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par M. Guy BAUMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour FERLUX HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2010154954/18.

(100177071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



Upsurge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour Upsurge Holding S.A.

Représentée par M. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur de classe "A"

Référence de publication: 2010154410/13.

(100177258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Vilmorin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.801.

Le bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

VILMORIN LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Guy HORNICK / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010154411/14.

(100177650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Weltbuttek Diddeleng s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.200.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010154412/9.

(100177402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

ITL Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.929.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 4 novembre 2010, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Eric VANDERKERKEN en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Sylvie ABTAL-COLA, manager de sociétés, née le 13 mai 1967 à Hayange, France, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Aurore DARGENT

Mandataire

Référence de publication: 2010154976/18.

(100177458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



Zebra Holdings and Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.451.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Zebra holdings and Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010154413/13.

(100177142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Antiquitates S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.478.

Le soussigné, domiciliataire, auprès de laquelle la Société Anonyme ANTIQUITATES SA. a établi son siège social en date du 25 mai 1998 au 1, route de Peppange L-3270 Bettembourg, ayant constaté que ladite société a manqué à ses obligations, décide de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation et ce, sur base de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.11.2010.

Pour ANTIQUITATES S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010154915/15.

(100176539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

United Cruise Lines Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.920.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue en date du 03 février 2006 ayant effet au 22 février 2006 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

(le "domiciliataire")

et

UNITED CRUISE LINES EUROPE S.A.

Luxembourg R.C.S. B 114920

Siège social:

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de UNITED CRUISE LINES EUROPE S.A. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 18 novembre 2010.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010155016/26.

(100177193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.



International Pension Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.230.

Aux actionnaires de

Je vous présente ma demission comme Gérant-délégue de votre société.

31 Octobre 2010.

Rolf Akerlind.

To the shareholders of

I hereby tender my resignation as General Manager of your company

31 October 2010.

Rolf Akerlind.

Référence de publication: 2010154916/13.

(100176566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Aragorn Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.019.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten,

on the fifteenth day of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Bjarni Össurarson Rafnar, company director, residing at Bergstaðarstræti 79, IS-101 Reykjavík (Iceland),

hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 12 October 2010, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "ARAGORN HOLDING S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 75 019, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 03 March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 509 of 18 July 2000. The articles of association have been amended by a notarial deed of by the undersigned notary, on 30 October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 358 of 16 May 2001, page 17 144;
- that the corporate capital of the Company is set at FOURTEEN MILLION SIX HUNDRED NINETY-TWO THOU-SAND FIVE HUNDRED ICELANDIC KRONA (14'692'500.- ISK) divided into hundred forty-six thousand nine hundred twenty-five (146'925) shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;
 - that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;
- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;
 - that the Company's activities have ceased;
- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
 - that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;
 - that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;



- to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Monsieur Bjarni Össurarson Rafnar, directeur de société, demeurant à Bergstaðarstræti 79, IS-101 Reykjavík (Islande), ci-après dénommé «le mandant»;

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy, ci-après dénommée: «le mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 12 octobre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «ARAGORN HOLDING S.A.» (la «Société»), établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 019, a été constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 03 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 509 du 18 juillet 2000. Les statuts de la Société furent modifiés suivant acte du notaire soussigné du 30 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 358 du 16 mai 2001, page 17 144;
- que le capital social de la Société est fixé à QUATORZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CINQ CENTS COURONNES ISLANDAISES (14'692'500.- ISK) divisé en cent quarante-six mille neuf cent vingt-cinq (146'925) actions d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100.- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;
 - que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
 - que l'activité de la Société a cessé;
- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;
 - que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;
 - qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;
 - que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14133. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010155277/101.

(100178002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

International Pension Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.230.

Aux actionnaires de

Je vous présente ma demission comme Gérant-délégue de votre société.

10 Septembre 2010.

Nete Stejn Mortensen.

To the shareholders of

I hereby tender my resignation as General Manager of your company.

10 September 2010. Nete Stejn Mortensen.

Référence de publication: 2010154917/13.

(100176572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

alpha-Buerobedarf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6681 Mertert, 2A, rue de Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 145.267.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/ 2010. Signature.

Référence de publication: 2010154918/10.

(100177506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

ITL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.930.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 4 novembre 2010, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Eric VANDERKERKEN en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Sylvie ABTAL-COLA, manager de sociétés, née le 13 mai 1967 à Hayange, France, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Aurore DARGENT

Mandataire

Référence de publication: 2010154977/18.

(100177452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Ararat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155279/9.

(100179280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck